

PARCOURS FOOTGOLF

GOLF DU CAP-FERRET



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de Footgolf



CARTE DE SCORE

PARCOURS FOOTGOLF



GOLF DU CAP FERRET

www.affg.fr

fb.com/FootGolfFrance

[@FootgolfFrance](https://twitter.com/FootgolfFrance)

TROUS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
DIST.	75	85	64	60	58	77	70	61	54	
PAR	3	3	3	3	3	3	3	3	3	27

PAYS :

TROU DE DÉPART :

JOUEUR 1 :

MARQUEUR :

JOUEUR 2 :



Les 10 règles clés du FootGolf

- 1 Respecter la tenue officielle : bermuda, polo avec un col, chaussettes hautes, beret, baskets ou chaussures de football stabilisées. ATTENTION crampons interdits!
- 2 Votre ballon doit être facilement identifiable. Choisir des ballons de couleurs différentes entre joueurs d'une même partie.
- 3 Suivez bien l'ordre des scores et attendez votre tour pour jouer. Faites en sorte que vos tirs n'interfèrent pas avec les autres joueurs.
- 4 Le ballon doit être joué d'un seul mouvement, le contact devant être franc. Votre pied ne doit pas accompagner le ballon.
- 5 Ne jouez pas tant que le ballon ne s'est pas totalement arrêté (il n'est pas autorisé d'arrêter un ballon poussé par le vent).
- 6 Pour le premier tir, positionnez votre ballon entre les deux boules de départ et jusqu'à deux mètres en arrière des marqueurs.
- 7 Jouez la balle où elle se trouve : déplacer la balle ou des obstacles est interdit.
- 8 Le joueur le plus éloigné du trou sera le premier à jouer.
- 9 Si la balle tombe à l'eau, récupérez-la et placez-la deux pas derrière la portion de terrain d'où la balle est entrée dans l'eau, ou remplacez-la au point du tir précédent. Vous recevez dans tous les cas un point de pénalité.
- 10 Une fois sur le Green, la balle peut être nettoyée ou remplacée. Peu importe la distance au trou, celui-ci doit être terminé («donner» à son adversaire, comme au golf, n'est pas autorisé).

ASSURANCE

En tant que participant à une compétition organisée par l'AFFG, vous bénéficiez lors de ces épreuves des garanties du contrat d'assurance Co-vea Risk n°120.135.380. Les termes et conditions de ce contrat sont décrits dans la notice d'information assurance qui vous a été remise lors de votre inscription. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles dans votre espace personnel sur le site www.affg.fr